
Économie, droit et histoire : le *Methodenstreit*, plus qu'une « querelle des méthodes »

Economy, law and history: the Methodenstreit, more than a “method dispute”

Mathieu Charbonneau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/12083>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.12083](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.12083)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

Éditeur

Association d'Économie Politique

Référence électronique

Mathieu Charbonneau, « Économie, droit et histoire : le *Methodenstreit*, plus qu'une « querelle des méthodes » », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 65 | 2021, mis en ligne le 01 décembre 2020, consulté le 07 février 2021. URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/12083> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.12083>

Ce document a été généré automatiquement le 7 février 2021.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Économie, droit et histoire : le *Methodenstreit*, plus qu'une « querelle des méthodes »

Economy, law and history: the Methodenstreit, more than a “method dispute”

Mathieu Charbonneau

01. Introduction

- 1 Depuis la Crise financière mondiale de 2007-2008 et l'intervention massive des États dans le sauvetage du secteur financier, on assiste à un certain retour en force des discussions de politiques économiques au sein des espaces nationaux. Plus récemment, les discours et les politiques protectionnistes en commerce international sont même revenus au goût du jour. De plus, la pandémie de la COVID-19 et la récession qui l'accompagne ont conduit à tourner les projecteurs vers des approches hétérodoxes remettant en cause certains des dogmes les plus tenaces en politique économique. Par exemple, tant à gauche qu'à droite, on observe une remise en question du dogme monétariste, notamment par la théorie monétaire moderne (*Modern Monetary theory*) réhabilitant la question de la souveraineté monétaire et de ses relations avec la politique budgétaire (voir Kelton, 2020 ; Mitchell et Fazi, 2017). En s'intéressant à la construction politique et légale du pouvoir économique et des inégalités, la nouvelle approche « droit et économie politique » (*Law and Political Economy*) propose pour sa part de dépasser l'hégémonie de l'« analyse économique du droit » (*Law and Economics*), toujours dominante notamment aux États-Unis dans les facultés de droit et le système juridique, et réduisant l'analyse à l'efficacité du droit en fonction de la maximisation de la richesse (voir Britton-Purdy et al., 2020). Loin d'assister à la « fin de l'histoire », les premières décennies du 21^e siècle sont le théâtre de contestations de théories et de politiques économiques solidement institutionnalisées depuis plusieurs décennies. Afin de mieux comprendre comment la science économique a longtemps évacué puis vidé de leur sens le politique et le juridique, il apparaît utile de revenir aux débats centraux de

l'histoire de la pensée économique, au rang desquels le *Methodenstreit* occupe une place de choix.

- 2 Atteignant son apogée durant les décennies 1870 et 1880, le *Methodenstreit* ou « conflit des méthodes » opposa Carl Menger, fondateur de l'école autrichienne, à Gustav Schmoller, de l'école historique allemande. Certains décrivent le *Methodenstreit* comme un affrontement trivial, voire stérile, entre raisonnements déductif chez Menger et inductif chez Schmoller. C'est notamment le cas de Joseph Schumpeter, décrivant le *Methodenstreit* comme une « querelle de méthodes », « une histoire d'énergies gaspillées », prouvant « qu'il n'y a, au fond, pas d'opposition entre la théorie et l'histoire économique » (Schumpeter, 1962 : 174)¹ En fait, le conflit des méthodes constitue un débat crucial pour la pensée économique, mais aussi pour les sciences sociales dans leur ensemble. Le *Methodenstreit* mobilisa en fait des visions antagoniques des problèmes et des objectifs de recherche (Béraud, 2000). Plus encore, ce conflit porta sur les fondements épistémologiques d'une nouvelle science des phénomènes économiques. Dans les pages qui suivent, nous visons à présenter les grandes lignes des oppositions épistémologiques, méthodologiques et analytiques en jeu dans le *Methodenstreit*² Nous présentons d'abord la pensée de Menger et sa vision de l'économie pure, pour ensuite nous pencher sur l'économie sociohistorique chez Schmoller. Nous concluons sur la nécessité de revenir au *Methodenstreit* pour interroger le rôle des théories du droit naturel et de l'histoire en sciences sociales.

02. Carl Menger, fondateur de l'école autrichienne

- 3 Parmi les fondateurs de l'école néoclassique, Carl Menger (1840-1921) est souvent considéré plus influent que Stanley Jevons et Léon Walras (Béraud, 2000). Plus directement, il deviendra le père de l'école autrichienne d'économie, aux côtés de ses premiers disciples de l'Université de Vienne, Eugen Böhm-Bawerk³ et Friedrich Wieser. Ces derniers enseigneront notamment à Schumpeter, Karl Pribram et Ludwig Mises, dont les élèves les plus importants seront Murray Rothbard et surtout Friedrich Hayek⁴, membres de la jeune école autrichienne. Doctorant en droit de l'Université de Cracovie (1867), Menger se convertira rapidement à l'économie politique suite à ses fonctions dans le service de presse du premier ministre d'Autriche-Hongrie. En 1871, il publia déjà ses *Principes d'économie politique*, véritable pilier de la pensée néoclassique. Mais ce sont ses *Recherches sur la méthode dans les sciences sociales et en économie politique en particulier*, publiées en 1883, qui catalysèrent le *Methodenstreit*.
- 4 On délimite plus précisément quatre phases dans l'œuvre de Menger. Premièrement, la contribution qui fera de lui un des architectes de la révolution marginaliste est sa théorie subjective de la valeur et du prix que l'on retrouve dans ses *Principes*. Deuxièmement, le *Methodenstreit* occupa la majeure partie de son temps jusqu'à la parution des *Recherches*. Au début de la décennie 1890, il se concentra ensuite sur le problème monétaire autrichien et l'adoption de l'étalon-or, et fut « acteur éminent » (Hayek, 1981 : 28)⁵ lors de grandes commissions d'enquête sur la question. Ce fut là la période la plus prolifique de Menger, lequel se pencha alors sur la question de l'origine de la monnaie (voir Menger, 1892). Enfin s'amorce la dernière moitié de sa vie, plus académique, où il se tourna vers l'étude de la philosophie, de la psychologie et de l'ethnographie.

2.1 Objectif de la science, approche et méthode

- 5 Pour bien saisir les conceptions de l'économie et de la science économique chez Menger, il est nécessaire de comprendre son objectif, son approche et sa méthode. Pour lui, l'objectif de la « science théorique exacte de l'économie » est de fonder une théorie pure dans l'optique de la prévision et de la maîtrise (Menger, 1883 : 176). Autrement dit, cette théorisation viserait à déterminer la nature et les rapports généraux des phénomènes. Cette posture sous-entend que Menger propose un réalisme scientifique : à ses yeux, la réalité des phénomènes est ontologiquement indépendante des concepts puisque la science théorique exacte permet d'appréhender la nature universelle ou l'essence des choses. Au contraire des sciences historiques, la science théorique exacte doit permettre la constitution de formes phénoménales qualitativement pures et typiques, c'est-à-dire des « types » purs et des « relations typiques », car « [l]'expérience nous enseigne [...] que des phénomènes déterminés se répètent, avec une exactitude tantôt plus grande, tantôt moindre, et qu'ils reviennent dans le cours changeant des choses. » (Menger, 1883 : 176). Par exemple [l]es phénomènes de la richesse, de l'échange, de la monnaie, du crédit sont des phénomènes de l'économie humaine qui surgissent, encore et toujours, au cours du développement de l'humanité, et déjà en partie depuis des milliers d'années : ce sont des phénomènes typiques. » (Menger, 1883 : 246).
- 6 Menger cherche ainsi à fonder des éléments ultimes constitutifs des phénomènes complexes, comme phénomènes originels et indépendants, au-delà ou au-dessous de leurs formes empiriques. La science théorique exacte de l'économie étudie « les éléments les plus simples, et en partie véritablement non empiriques, du monde réel, pris en les isolant (tout aussi peu empiriquement) de toutes les autres influences de phénomènes complexes en cours de développement, et cela, en prenant toujours plus en considération la mesure exacte (tout aussi idéale !) de ces éléments. » (Menger, 1883 : 201-202). Dans ses *Principes*, Menger proposait de réduire « les phénomènes complexes de l'économie humaine aux plus simples d'entre eux qui sont encore des éléments accessibles à des considérations certaines » afin de déterminer « comment les phénomènes économiques complexes se développent selon des lois à partir de leurs parties élémentaires. » (Menger, 1871 : 269). L'approche mengerienne peut par conséquent être qualifiée de rationaliste dans sa volonté d'établir des axiomes, de manière aprioriste, comme point de départ de la science. En fait, c'est avec l'*apriori* des types purs et des relations typiques et de leur isolement complet par rapport aux autres rapports de causalité que la science théorique exacte de l'économie permet d'en arriver à des lois exactes, à des « lois de la nature ». Cette science exacte de l'économie repose ainsi sur une épistémologie universaliste, fondement d'une science nomologique avançant la possibilité de lois valables en tout temps et en tout lieu.
- 7 Alors que Menger (1883 : 201) s'éloigne explicitement de Francis Bacon et de « l'induction empirico-réaliste », il semble impossible de catégoriser son approche de purement déductiviste. Alter (1990) rapprochera par exemple la démarche inductive aristotélicienne visant l'identification des « principes premiers » de l'approche mengerienne veillant à établir l'essence des phénomènes. Néanmoins, en se basant sur l'apriorisme, une fois terminée la recherche des types et des relations qualitativement purs, la déduction paraît être chez Menger le fondement de la science exacte de l'économie :

Le point de départ comme celui d'arrivée de toute économie (le besoin et la quantité de biens disponible, d'une part, la complétude de la couverture des besoins par les biens qui peut être atteints, d'autre part), ce sont là, en dernière ligne de compte, des données pour les hommes en tant qu'ils se consacrent à l'activité économique, et ils sont rigoureusement déterminés quant à leur essence et à leur mesure. » (Menger, 1883 : 204)

- 8 Cette idée d'un Menger proposant la déduction comme fondement de la science, moment précédé par l'établissement de la nature des choses grâce à l'induction, semble se confirmer lorsque Pribram, en la défense de Menger et de David Ricardo, soutiendra que les prémisses formant la base de l'analyse déductive sont « liées d'une façon ou d'une autre aux résultats de l'observation et de l'expérience » (Pribram, 1983 : 224). Bref, Menger souhaite établir des axiomes et des lois exactes par induction, pour ensuite mobiliser ceux-ci et baser la recherche théorique exacte sur la déduction.
- 9 Par ailleurs, la méthode mengerienne se caractérise par un rejet des mathématiques et une approche implicite psychologico-béaviorale. En premier lieu, malgré leurs similitudes, la visée de Menger se distingue de celles de Jevons et Walras. Le premier s'intéresse à l'essence des phénomènes à partir du problème de la compréhension (*verstehen*) de la position subjective de l'agent⁶, alors que les seconds visent à déterminer les conditions de l'état d'équilibre économique grâce à la formalisation mathématique. Du reste, Menger ne développe pas explicitement la question de la méthode de la science théorique exacte de l'économie ; il propose implicitement, sans la qualifier ainsi, une méthode psychologico-béaviorale (Riha, 1985). En cherchant à cerner les éléments originels des phénomènes humains, Menger vise à comprendre la nature subjective du comportement de l'individu par la connaissance psychologique dans le microcosme isolé de l'économie, indépendant de tout autre facteur. Pour lui, la science théorie exacte doit « établir fermement ces éléments [les plus simples du réel] sur la voie d'une analyse qui n'est qu'en partie empirico réaliste, c'est-à-dire sans considérer si on les trouve, ou pas, dans la réalité effective, en tant que phénomène autonome » (Menger, 1883 : 201).

2.2 Une économie pure

- 10 La posture épistémologique et la méthode de Menger reposent sur une conception de l'économie pure et isolée de toute autre dimension humaine. Cette dernière s'oppose aux approches voulant que l'économie ne se comprenne qu'en rapport avec le développement social, culturel, politique et juridique de l'humain. S'explique alors le fait que Menger s'inspire ouvertement d'Adam Smith (1795) et de son *History of Astronomy*, défendant la spécialisation des sciences. Selon lui, c'est par la compréhension d'un aspect spécifique de la réalité que chaque science spécialisée permettrait, dans leur ensemble, une compréhension et une connaissance universelles. Il serait ainsi urgent de circonscrire et d'isoler l'aspect économique des phénomènes sociaux afin de dépasser « l'état vraiment lamentable où est la théorie de l'économie nationale » (Menger, 1883 : 219). Au sein de cette économie isolée par abstraction, et fidèlement à l'école classique, Menger développe certains des fondements de qui sera plus tard nommé « individualisme méthodologique » par Schumpeter (1909), comme matrice d'analyse pour la science des phénomènes sociaux et particulièrement économiques. Par exemple, Menger ne reconnaît aucune existence proprement dite à la nation, voire à la société. Selon lui, l'économie nationale ne représente qu'une fiction,

et n'est que le résultat involontaire d'une multitude d'actions individuelles, individualisme méthodologique avant la lettre qui sera notamment développé par Max Weber (1921).

- 11 En plus d'isoler l'économie des autres champs de pratiques humaines, Menger place l'économique comme déterminant de l'ensemble de la vie individuelle et sociale. Sa science théorique exacte de l'économie se donne pour tâche de réduire « les phénomènes humains aux expressions des forces et des pulsions les plus originelles et les plus générales de la nature humaine » (Menger, 1883 : 227). La théorie mengerienne vise « la compréhension d'une facette particulière de la vie humaine, à vrai dire la plus importante : la facette économique » (Menger, 1883 : 228). Ainsi, les facteurs originels et purs de l'économie seraient les besoins matériels, les biens disponibles dans la nature ainsi que le désir de satisfaction des besoins matériels, en fonction d'une hiérarchisation entre biens de « premier ordre » (biens de consommation) et biens « d'ordre supérieur » (moyens de production) (Menger, 1871 : 340 et 344)⁷ Encore une fois, pour Menger, ces facteurs sont donnés *a priori* par la condition des individus. Dès 1871, Menger expliquait dans ses *Principles*,

La remarque qui concerne le libre arbitre de l'homme peut bien valoir comme objection contre une complète conformité aux lois des activités économiques qui sont du type économique, mais elle ne peut jamais valoir comme objection contre la conformité aux lois de phénomènes qui sont entièrement indépendants de la volonté humaine, de phénomènes qui conditionnent le succès de l'activité économique de ces mêmes hommes. Or ce sont ces dernières qui sont précisément l'objet de notre science. (Menger, 1871 : 270-271)

- 12 Et selon lui, la conduite humaine est dominée, dans la sphère économique, par la poursuite d'un but ou d'un objectif précis et déterminé par l'intérêt individuel, « non influencé par d'autres facteurs (même en particulier par l'erreur, par l'ignorance de la situation, et par la contrainte extérieure) » (Menger, 1883 : 227).

2.3 Une dimension normative implicite

- 13 Cette reconstruction de la démarche mengerienne démontre la présence d'une dimension normative implicite agissant comme fondement de la science théorique exacte de l'économie. Menger soutient une forme d'économicisme en proposant que l'économique constitue la dimension dominante de la nature humaine, et que cela soit inhérent à la condition même des individus, indépendamment de la volonté. Autrement dit, en concevant une économie isolée, il défend implicitement une conception formelle⁸ de l'économie selon laquelle l'agent choisit les moyens disponibles face à ses besoins matériels déterminés dans une condition de rareté. Comme l'explique nul autre que Karl Polanyi (1977 : 76), « l'économie néoclassique s'est édifiée sur cette prémisse de Carl Menger [...] que le véritable sujet de la science économique, c'était l'étude de l'allocation de moyens rares permettant d'assurer la subsistance de l'homme. Ce fut le premier énoncé du postulat de rareté ou de maximisation ».
- 14 En effet, Menger considère que si « le besoin d'un bien est plus grand que sa quantité [...], les hommes se sentent poussés à agir [en fonction] de leur *économie*. » (Menger, 1871 : 403). Il serait donc possible de conclure que l'agent mengerien n'est simplement qu'un individu « économe ». Menger ajoute toutefois, au sujet de la satisfaction incomplète des besoins matériels, que « [l']égoïsme humain trouve donc [...] un stimulus pour se faire valoir, et, là où la quantité disponible ne suffit pas pour tous,

chacun des individus s'efforcera de couvrir le plus complètement possible son besoin propre à l'exclusion de celui des autres. » (Menger, 1871 : 357). Corollairement, de l'idée de rareté provient également l'origine de la propriété chez Menger. Il indique que la propriété, tout comme l'économie, ne relève pas d'une construction arbitraire, mais qu'il s'agit plutôt de l'unique solution pratique au problème de la rareté :

L'économie humaine et la propriété ont en conséquence une origine économique commune, car toutes deux trouvent leur fondement ultime dans le fait qu'il y a des biens dont la quantité disponible est moindre que le besoin des hommes. Et la propriété est de ce fait la même chose que l'économie humaine, pas une invention arbitraire, mais bien au contraire la seule solution pratique possible de ce problème que nous impose la nature des choses, à savoir, regardant tous les biens économiques, que leur besoin et la masse qui en est disponible ne se correspondent pas. » (Menger, 1871 : 357)

- 15 La théorie économique mengerienne se fonde donc sur une forme de matérialisme, mais aussi de subjectivisme qui, dans les *Principes*, « ne réside pas seulement dans la reconnaissance d'une relation entre les désirs et les biens qui soit interprétée par l'individu, mais [qui] insiste aussi sur le rôle actif que joue l'individu au moment de contrôler les biens et d'en disposer quand ils peuvent conduire à la satisfaction de certains désirs/besoins » (Versailles, 2006 : 96). De surcroît, à la lecture des *Recherches*, on constate la prééminence de l'idée d'égoïsme dans la théorie de l'agent que défend Menger. Ce dernier précise que, dans leurs actions économiques, les individus « sont ainsi conduits par leurs intérêts individuels, même si ce n'est ni exclusivement ni sans exception, mais certes, pour la plupart d'entre eux et de manière régulière ; [...] ils les connaissent, même si ce n'est pas toujours parfaitement, toutefois, dans le cas général et régulièrement. » (Menger, 1883 : 205). Cette théorie de l'agent constitue en quelque sorte une version systématisée de l'*homo œconomicus* de l'économie politique classique. Répondant aux critiques de l'école historique allemande contre les visions non historiques et le « dogme de l'égoïsme humain », Menger (1883 : 225) soutient que quiconque possède plus ou moins de connaissances dans le domaine des enquêtes psychologiques verra l'insuffisance de ces attaques.
- 16 Le matérialisme subjectiviste de Menger allie individualisme méthodologique et *homo œconomicus* en développant une conception des phénomènes sociaux comme résultats de l'interaction des individus égoïstes. Il s'agit là de l'un des pivots de la théorie mengerienne, ayant comme assise une analogie entre les phénomènes sociaux et les organismes naturels. Menger soutient que le fonctionnement normal d'un organisme dépend du fonctionnement de chacune de ses parties et de leur combinaison, et que cette observation s'applique aux phénomènes sociaux. Dépassant la métaphore pour tomber dans l'analogie, il en vient à désigner des phénomènes résultant involontairement du processus de développement social. Il qualifie alors d'« organique » le processus expliquant la genèse des phénomènes sociaux, dont les facteurs originels résident en dehors du droit positif et de la volonté commune dans l'espace du politique. Pour Menger, les institutions sociales et particulièrement économiques, incluant l'État, « sont simplement nées par le fait de l'impulsion donnée par les intérêts individuels, et comme la résultante de l'activité de ces derniers. » (Menger, 1883 : 301). Soulevant une question anthropologique, Menger illustre cette idée en proposant une explication de l'origine de la monnaie (voir Menger, 1883 : 296 et suivantes ; et Menger, 1892). D'abord, pour lui, l'individu au sein du groupe est individuellement et naturellement conduit à reconnaître son intérêt particulier. Il soutient ensuite que la pratique de l'échange monétaire est, à l'origine, le fait de certains individus, « les plus

perspicaces et les plus capables », c'est-à-dire les plus à même de reconnaître leur « propre bénéfique économique » (Menger, 1883 : 299). Selon Menger, l'origine de la monnaie réside ainsi dans un processus organique, hors de la volonté humaine, et constitue le résultat inattendu des rapports entre individus égoïstes. Cette approche organiciste des phénomènes sociaux préfigure l'école autrichienne d'économie et la notion hayekienne d'ordre spontané.

- 17 En somme, cette présentation signale une certaine continuité de la pensée mengerienne par rapport à l'économie politique classique, notamment en raison de sa systématisation d'une théorie du droit naturel de type *homo economicus*, inspirée des classiques, dans le cadre de l'individualisme méthodologique subjectiviste. Pour Campagnolo (2011 : 437), il faudrait au contraire se prémunir de confondre « individualisme classique » et « subjectivisme autrichien », comme le ferait d'ailleurs Schmoller. De son côté, Le Masne (2002) conclut à une rupture de Menger par rapport aux classiques, notamment par son rejet de la valeur travail au profit d'une théorie de la valeur subjective. Dans cette perspective, loin d'être simplement fidèle au libéralisme classique, la conception mengerienne des phénomènes sociaux comme résultats involontaires des actions individuelles égoïstes représenterait une forme de « libéralisme conservateur », en raison de son opposition à la philosophie des Lumières et à l'idée d'action collective et d'intentionnalité politique dans la genèse des institutions (Béraud, 2000 ; Le Masne, 2002). En ce sens, ne serait-il pas plus juste de placer le libéralisme mengerien dans la tradition du libertarianisme ?

03. Gustav Schmoller, chef de file de l'école historique allemande

- 18 Originaire de Heilbronn en Allemagne, Gustav Schmoller (1838-1917) fut le chef de file de la « jeune école historique allemande » d'économie, dont les membres les plus importants furent Albert Schäffle, Adolph Wagner, Lujo Brentano, Karl Bücher et Karl Kapp. Ces théoriciens s'inscrivent tous, de près ou de loin, dans la lignée de la « vieille école historique allemande », c'est-à-dire de Wilhelm Roscher, Bruno Hildebrand, Karl Knies, et dans une certaine mesure Friedrich List. De plus, l'influence de l'œuvre de Schmoller sur les représentants de la « nouvelle école historique allemande », tels que Werner Sombart, Arthur Spiethoff et même M. Weber, n'a pas encore été suffisamment établie (Gioia, 2000).
- 19 Suite à des études de sciences politiques à l'université de Tübingen, la reconnaissance de Schmoller comme historien se développa dans les années 1860 alors qu'il se pencha sur l'étude d'archives étatiques et publiques (Bruch, 2004). En 1882, il quitta Strasbourg vers Berlin, pour être élu à l'Académie royale des sciences de Prusse en 1887 et, durant les années 1890, il fut nommé au sein de plusieurs associations importantes d'historiographes. Principalement, il souhaitait, en parallèle, « mettre les théories économiques à l'épreuve de la praxis historico-politique concrète pour, le cas échéant, les infléchir » (Bruch, 2004 : 41). C'est cette volonté qui le conduisit à être impliqué dans le *Methodenstreit*. Du reste, il forma de nombreux fonctionnaires qui se répandirent à travers la Prusse. Il est en effet nécessaire de saisir la relation entre science et réformes sociales chez Schmoller, lequel

- 20 voulait partir du constat de faits sociaux avérés et fondés scientifiquement, pour donner une base solide à l'action de l'État contre les méfaits sociaux et, grâce à la connaissance scientifique, prescrire les orientations à prendre, afin de réunir dans l'objectif étatique de « justice sociale » l'activité scientifique et l'obligation morale des États modernes de s'intéresser au « bien public » [...]. (Bruch, 2004 : 43)
- 21 Si, au cours des années 1860, Schmoller publia sur la question ouvrière, la position politique qu'il allait adopter se caractérisa par un socialisme modéré, voire conservateur, alliant monarchisme et parlementarisme. C'est sur ces bases de « socialisme de la chaire » qu'il participera à la création de l'Association pour la politique sociale (*Verein für Sozialpolitik*) en 1872-1873. Schmoller plaçait en effet la royauté et les fonctionnaires au-dessus des luttes sociales, s'opposant à toutes formes de socialisme révolutionnaire. Réputé grand organisateur de la division du travail scientifique, il eut une influence certaine sur les politiques interventionnistes de Bismarck. Sa mort en 1917 porta probablement le coup de grâce à une école historique allemande alors déjà en perte de vitesse.

3.1 Objectif de la science, approche et méthode

- 22 D'emblée, on note que Schmoller propose une « science indépendante de l'économie politique ». Dans ses *Principes d'économie politique*, il parlera également, de façon équivalente, de « science spéciale de l'économie politique », de « science particulière de l'économie politique » et de « science économique » (Schmoller, 1905). L'objectif de cette science est précisément d'ordre pratique et normatif. Refusant la séparation de la théorie et de la pratique, il soutient que la science « a toujours formulé, à côté de la théorie, des préceptes pour la vie pratique » (Schmoller, 1893 : 251), et que l'espace d'application d'une telle science est la politique économique. Selon lui, un champ de connaissance spécifique traitant notamment de l'argent, de la politique économique, du commerce et du travail, ne put se développer, du XVIIe au XIXe siècle, qu'au moment de la naissance des États-nations et de la formation des territoires nationaux. Ainsi, pour Schmoller, l'étude de l'économie ne peut être isolée des sciences politiques et sociales puisque chacune de ces disciplines soulève comme question centrale la « formation des groupes sociaux », ce « qui unit et ce qui sépare les hommes » (Schmoller, 1893 : 249). S'opposant à la spécialisation des sciences, Schmoller revendique donc clairement une approche pluridisciplinaire.
- 23 La science indépendante de l'économie politique que développe Schmoller s'appuie principalement sur trois principes épistémologiques. D'abord, elle doit respecter le nominalisme épistémologique, car toute « science rigoureuse part de cette idée que les notions sont des produits de nos représentations et de leur arrangement, qu'elles n'ont rien de réel, qu'elles ne constituent pas des êtres indépendants » (Schmoller, 1893 : 290). Ensuite, pour Schmoller, les systèmes théoriques ne peuvent être compris que dans une perspective sociohistorique. L'approche historiciste de Schmoller opposera aux lois exactes ou universelles, les lois empiriques, ne rendant compte que d'un moment du lien de causalités complexes dans l'explication des régularités. Ce relativisme⁹ schmollerien ne s'apparente aucunement à un relativisme absolu, par exemple de forme culturelle, mais bien à un relativisme épistémologique et historique. Par conséquent, cette science s'intéressera aux lois du développement correspondant à une classe particulière de phénomènes, et dont la portée est délimitée selon les

variables du temps et de l'espace ; la formation des concepts ne peut ainsi représenter directement une quelconque essence des phénomènes humains.

- 24 Pour la science indépendante de l'économie politique, Schmoller proposera une méthode historico-statistique. À son avis, la science exacte doit se limiter à trois principes méthodologiques : « (1) à observer exactement ; (2) à définir et à classer les phénomènes ; (3) à les expliquer par leurs causes » (Schmoller, 1893 : 268). En premier lieu, Schmoller affirme que l'observation consiste en la recherche empirique des causes des actions économiques ainsi que de leur fonctionnement, de leurs effets et de leurs résultats. Il précise toutefois que l'observation ne consiste qu'une abstraction d'un élément faisait partie d'un tout. Deuxièmement, la science doit procéder à la définition uniforme et générale afin de transformer les mots en notions. Toute définition est cependant temporaire, « laissant aux progrès de la science et de la vie le soin de les rectifier ultérieurement » (Schmoller, 1905 : 250). Enfin, un des objectifs principaux de la science schmollerienne consiste à établir une connaissance des rapports entre les phénomènes. Chez Schmoller, l'explication des rapports de causalité doit tenir compte du fait que dans la réalité, une conséquence constitue toujours une matérialisation particulière et variable d'une cause, et non un contenu logique de celle-ci. Par exemple, à ses yeux, « [...] tout événement qui en précède régulièrement un autre n'en est pas nécessairement la cause [...] comme les droits de douane de tel ou tel pays ne sont pas nécessairement la cause de son état de prospérité. (Schmoller, 1893 : 293). En résumé, Schmoller adopte une approche empiriste voulant que le précepte fondamental des sciences morales, et en particulier de la science indépendante de l'économie politique, soit l'observation comme point de départ et l'explication causale comme fin, et que « la comparaison croissante de phénomènes analogues ou identiques [grâce aux méthodes statistiques et historiques] remplace l'expérimentation qui nous fait ici défaut [en sciences politiques et sociales] » (Schmoller, 1893 : 286).
- 25 Cette étude empirique de la causalité doit s'accompagner de la constitution de règles générales perçues dans des expériences particulières. Ainsi, lorsque la stricte déduction se révèle insuffisante, en raison de l'état insuffisamment avancé des connaissances, la science indépendante de l'économie politique doit prendre assises sur l'induction, c'est-à-dire qu'elle « part du particulier, de l'observation et elle recherche ensuite la règle qui explique ce qu'on a observé, qui déclare vrai pour toute une classe de phénomènes ce qui est vrai des différents cas observés » (Schmoller, 1893 : 304). C'est notamment pour cette raison que Schmoller s'oppose à l'économie politique classique : « [l]orsqu'on considérait la nature, le travail et le capital comme les facteurs de la production, cela supposait qu'ils étaient des sources de causes d'égale puissance, ce qui ne pouvait guère se soutenir, ce qui fait que cette classification sera abandonnée dans l'avenir. (Schmoller, 1893 : 289). En fait, la méthode schmollerienne conçoit la déduction comme la mobilisation des règles inductivement établies par observation. Il explique :
- Si le résultat de nos conclusions déductives ne concorde pas avec la réalité, ou si les vérités connues ne suffisent pas pour expliquer le fait, nous avons alors recours à l'induction ; c'est-à-dire du cas que nous avons sous les yeux, bien observé et éprouvé, nous cherchons à nous élever à une règle générale, à un rapport de causalité qui nous était jusqu'alors inconnu. La nouvelle vérité, que nous trouvons ainsi, nous l'utilisons aussitôt pour nos déductions, nous examinons si elle convient aux cas analogues. (Schmoller, 1905 : 266)

- 26 N'admettant pas de disjonction entre induction et déduction, Schmoller développe en fait une méthode de raisonnement mixte, avec pour fondement l'induction, permettant selon lui d'allier de façon complémentaire l'inférence au syllogisme. À son sens, toute science se fondant sur l'expérience ne peut se contenter de conclusions strictement déductives.

3.2 Une vision nationale de l'économie

- 27 Le concept d'économie possède chez Schmoller un caractère historique ; pour lui, il s'agit d'une idée antérieure à la notion d'économie nationale propre à la modernité. Intégrant l'héritage grec ancien, il distingue l'économie nationale de l'économie domestique, et indique que c'est la tradition aristotélécienne qui aura permis de conserver les dimensions politiques et morales dans les réflexions économiques modernes¹⁰ Autrement dit, Schmoller suggère que l'économie s'insère dans le monde social, espace de la morale, de la coutume et du droit. Pour lui, « sans les institutions publiques modernes, il n'y aurait pas d'économie nationale » (Schmoller, 1905 : 248). En effet, la conception schmollerienne de l'économie est précisément holiste, reposant sur la concentration des forces psychiques que constitue à son époque la nationalité. Schmoller propose une définition extensive de la nation, comme « ensemble d'individus parlant la même langue, ayant une origine commune, mêmes mœurs et même morale, le plus souvent aussi soumise au même droit et reconnaissant la même Église, ayant la même histoire et la même constitution politique, et qui sont liés entre eux par des milliers et des millions de liens plus étroits que ceux qu'ils ont avec les membres d'autres nations » (Schmoller, 1905 : 246). Comme pour la commune ou la famille, la nation repose à son sens, à une échelle plus large, sur une « forte cohésion psychique intime ».
- 28 À cette unité psychique nationale de l'économie, résultat de la division du travail et du commerce, « vient s'ajouter une union juridique et organisatrice par le fait de la communauté du droit économique et des institutions économiques publiques » (Schmoller, 1905 : 246). Une économie présuppose donc l'existence d'économies voisines, et dont les limites respectives reposent sur des distinctions juridiques. En somme, l'économie s'entend ici comme un tout, comme « l'ensemble organisé unitairement des économies individuelles et corporatives qui existent dans un État, tantôt juxtaposées, tantôt superposées, y compris l'économie financière de l'État » (Schmoller, 1905 : 246). En plus de reconnaître la construction sociale de l'économie, cette conception nationale intègre même une dimension naturelle : « [...] l'économie nationale est à la fois, pour partie, une formation naturelle, parce qu'elle s'occupe de l'action des hommes sur la nature et, pour partie, une formation artificielle, un produit de la civilisation, parce qu'elle dépend des sentiments, des idées, des actions, de l'organisation de la société. » (Schmoller, 1893 : 250).
- 29 Régulièrement taxé d'organiciste, Schmoller indique enfin que qualifier l'économie nationale « d'organisme » est un élément secondaire de sa pensée, une : « image, qui parfois rend nos idées plus claires, mais qui ne peut remplacer l'explication même des choses » (Schmoller, 1905 : 248). Il ne s'agit donc que d'une métaphore, et non d'une analogie, lorsque Schmoller affirme que dans l'économie nationale comme dans le corps humain, la majorité des « phénomènes internes » s'enclenchent sans que « l'organe central » en soit conscient, tout en conservant une unité. Ainsi, ce serait

pour lui l'échange qui joue ce rôle unitaire d'organe central dans le champ des phénomènes économiques.

3.3 Une dimension normative explicite

- 30 Comme nous l'avons vu, Schmoller appose explicitement une visée pratico-normative à la science exacte de l'économie politique en considérant que le rôle de la science consiste à proposer des idéaux, à établir *ce qui doit être*, et que « le but dernier de tout savoir [est] d'ordre pratique, que la volonté l'emporte sur l'intelligence, qu'elle la domine » (Schmoller, 1905 : 268). En intégrant par exemple des questions de temps et d'espace, il présente ouvertement sa vision ontologique, à la fois holiste et réaliste, en considérant l'État, la nation et la société comme des entités ayant une existence réelle dans la vie humaine. Au sujet de ce réalisme ontologique, à ne pas confondre avec le réalisme épistémologique de Menger, Schmoller indique :

Des fragments de connaissance réelle que nous avons ce n'est que par des hypothèses et des constructions téléologiques que nous pouvons faire un tout. Mais ce tout est nécessaire ; et ce n'est qu'à ce prix que reçoit la satisfaction le besoin pressant d'unité de notre conscience ; et parce que la volonté humaine, pour la conduite pratique, veut un système ferme. (Schmoller, 1905 : 198)

- 31 Pour appuyer son ontologie réaliste de l'économie et de la société, Schmoller développe une théorie de la connaissance, en quelque sorte à travers une théorie sociologique générale. Pour lui, c'est dans l'organisation sociale première (la famille, la tribu ou le clan), que se développèrent les linéaments de la connaissance scientifique. L'expérience pratique, comme les rituels, les religions, les croyances et les anciennes règles sociales, « contiennent déjà un élément empirique et un élément rationnel » (Schmoller, 1905 : 257) permettant à l'humain de saisir son monde comme totalité.
- 32 C'est dans ce cadre que Schmoller construit une théorie sociohistorique de l'agent. Notant que l'idée de nation n'est pas transhistorique, il soutient que l'individu s'inscrit dans un contexte national, c'est-à-dire que son action est structurée moralement, culturellement et politiquement. La dialectique schmollerienne place donc l'individu dans un univers normatif composé d'habitudes, de coutumes, d'un système juridique et d'institutions publiques. Les agents schmolleriens interagissent concrètement dans le contexte spécifique et historique d'un groupe social restreint (famille, commune, église, association) au sein d'une société nationale correspondant à une économie nationale, c'est-à-dire plus particulièrement dans l'échange de biens et de services ainsi que par la division du travail. En directe opposition à la pensée néoclassique, l'historicisme de Schmoller ne fait pas reposer le statut de l'économie et de l'agent sur une approche aprioriste, mais bien sur l'étude historique et comparative des sociétés et de leurs transformations. L'économie doit donc être analysée dans ses déterminations historiques, et non pas dans une pureté abstraite construite dans l'imaginaire de l'analyste.
- 33 En bout de piste, l'influence de Schmoller peut être représentée par un triangle tracé entre l'école historique allemande, la sociologie classique et économique, et l'institutionnalisme. D'une part, Schmoller aura une influence certaine sur la « première sociologie économique » (Gislain et Steiner, 1995). Par exemple, dans un article de 1887, Émile Durkheim intervint directement dans le *Methodenstreit*, y voyant une occasion de dépasser les philosophies morales dominantes dans la France de l'époque : l'idéalisme kantien d'un côté et l'utilitarisme de l'autre (Durkheim, 1887 : 4)¹¹

D'autre part, en plus de reconnaître la contribution de Schmoller à la sociologie économique, Schumpeter le qualifiera en outre de « père » de l'institutionnalisme américain (Nau et Steiner, 2002). Comme l'explique Chavance (2006 : 11), l'institutionnalisme américain développera plusieurs aspects de l'approche schmollerienne : « outre l'effort d'intégrer approche historique et démarche théorique, c'est notamment le cas pour le rapport entre institution et organisation, la distinction entre la formation spontanée et délibérée des institutions, la relation entre coutume et droit formel, et l'idée que les institutions cristallisent aussi bien des connaissances que de l'ignorance. »

04. Conclusion

- 34 Selon Campagnolo (2011 : 510), la réduction du *Methodenstreit* à une simple « querelle » résulte d'une opposition sans nuances des positions respectives de Menger et Schmoller. Pour notre part, nous cernons au moins trois rapprochements possibles entre Menger et Schmoller. Ils s'entendent d'abord sur l'état peu avancé à la fin du XIXe siècle de la science de l'économie politique. Ensuite, ils présentent tous deux des approches scientistes, bien que l'attitude de Schmoller soit sur ce plan ambigu en raison de sa reconnaissance de la nécessité des fondements ontologiques et de la visée pratique d'une science des phénomènes humains. Enfin, tous deux développent une posture en quelque sorte évolutionniste, position davantage explicite chez Schmoller, mais qui apparaît dans l'anthropologie économique de Menger. Inversement, le rejet du *Methodenstreit* comme querelle triviale pourrait représenter une stratégie commode pour les partisans de l'économie pure pressés de clore le débat et de conforter la légitimité de leur discipline, soit en évacuant l'histoire, le politique et le juridique de l'économie politique comme l'a fait la théorie néoclassique, soit en les vidant de leur substance comme l'a fait l'analyse économique du droit, en instrumentalisant ce dernier afin de stimuler les « forces du marché ».
- 35 Nous concluons que le *Methodenstreit* constitue un véritable conflit quant à la légitimité d'une nouvelle science autonome des phénomènes économiques, mais également quant aux fondements épistémologiques de l'étude de l'économique. Contre une lecture du conflit des méthodes comme simple « querelle » entre déduction et induction ou entre théorie et histoire (Schumpeter, 1962), nous avons montré qu'il s'agit plutôt d'une lutte non seulement quant à l'objectif de la science (Béraud, 2000), mais d'abord et avant tout sur les plans épistémologique et philosophique. Nous synthétisons les grandes oppositions développées dans ce texte dans un tableau comparatif en annexe. Mais au-delà des oppositions fondamentales, se trouvent les visées respectives de Menger et Schmoller ; le premier tenta de faire de l'économie politique une science exacte autonome, au même titre que les sciences de la nature, alors que le second s'opposa à toute systématisation scientifique des théories du droit naturel élaborées depuis le XVIIe siècle, en développant une épistémologie complexe et parfois hybride¹², comme fondement d'une visée politico-normative. Nous avons également souligné certaines des influences qu'auront eues les protagonistes du *Methodenstreit* en sciences sociales, notamment sur l'école autrichienne d'économie, sur la sociologie et sur l'institutionnalisme américain.
- 36 Si nous ne prétendons pas avoir mis en lumière de façon exhaustive l'ensemble des enjeux impliqués dans le *Methodenstreit*, nous sommes en mesure d'établir deux

conclusions générales. Premièrement, l'opposition entre la vision schmollerienne de l'économie nationale, économie à la fois sociale, culturelle et historique, et l'approche de l'économie pure et isolée proposée par Menger, correspond à un conflit quant à la légitimité de l'autonomisation de l'économique comme catégorie de la réalité. Deuxièmement, et corollairement, c'est la question de l'historicité qui constitue l'élément d'opposition fondamental dans le *Methodenstreit*. En effet, en s'opposant aux théories du droit naturel, Schmoller défend implicitement une philosophie de l'histoire *a posteriori*, critiquant toutes compréhensions anhistoriques des phénomènes humaines. Pour lui, la forme nationale d'économie n'est pas le résultat d'une « nature humaine nationale », mais bien le fruit du développement historique, c'est-à-dire d'une analyse apostérioriste effectuée en fonction du temps et de l'espace¹³ Pour sa part, Menger s'oppose à la dialectique théorie-pratique de Schmoller en proposant implicitement une philosophie de l'histoire aprioriste, c'est-à-dire une théorie de la nature humaine indépendante du développement socio-historique¹⁴ La conception de l'histoire qui se trouve en filigrane dans l'approche de Menger est précisément dérivée d'une conception particulière de la nature humaine fondée sur une théorie du droit naturel spécifique au libéralisme classique. En dernière analyse, le *Methodenstreit* a contribué à la constitution de la science économique comme discipline autonome, isolée des sciences politiques et sociales, de l'histoire et de la philosophie, et au même moment à une *dé-historicisation* des objectifs, des objets, de l'agent, des relations et des lois qu'elle se propose d'étudier. Voilà pourquoi il semble élémentaire, tant pour l'économiste, que le sociologue, le politologue, l'historien et même le philosophe, de retourner au *Methodenstreit* et ainsi de questionner les rapports qu'entretiennent les sciences sociales avec les théories du droit naturel et l'histoire.

Tableau comparatif : le Methodenstreit

	SCHMOLLER	MENGER
Économie	Socio-historique et nationale	Pure et subjective
Raisonnement	Induction et déduction	Déduction et induction
Méthodologie	Historico-statistique	Théorico-béavioriale
Science	Pluridisciplinarité	Spécialisation
Objectif	Pratico-normatif (Économie politique)	Théorisation exacte (Science économique)
Lois	Lois du développement (Lois empiriques)	Lois exactes (Lois de la nature)
Épistémologie	<ul style="list-style-type: none"> • Empirisme • Historicisme • Relativisme • Nominallisme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisme • Apriorisme • Universalisme • Réalisme
Ontologie	Holisme et réalisme	Individualisme et essentialisme

L'auteur tient à remercier Marc-André Gagnon, dont la contribution fut essentielle tout au long du processus de recherche ayant mené à la rédaction du présent article.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTER, Max, 1990, *Carl Menger and the Origins of Austrian Economics*, Boulder/San Fransisco/Oxford, Westview Press.
- BÉRAUD, Alain, 2000, « Les Autrichiens », in Béraud et Faccarello (dir.), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, t. II, chap. XXII, Paris, La Découverte, pp. 294-356.
- BRITTON-PURDY, Jedediah, David SINGH GREWAL, Amy KAPCZYNSKI et K. SABEEK RAHMAN, 2020, « Building a Law-and-Political-Economy Framework : Beyond the Twentieth-Century Synthesis », *The Yale Law Journal* 129 (6) : 1784-1835.
- BRUCH, Rüdiger v., 2004, « Gustav Schmoller entre science sociale et réforme sociale », in Hinnerk Bruhns (dir.), *Histoire et économique politique en Allemagne de Gustav Schmoller à Max Weber. Nouvelles perspectives sur l'école historique de l'économie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 39-51.
- CAMPAGNOLO, Gilles, 2011, « Troisième partie. Enquête sur la querelle des méthodes », in C. Menger, G. Campagnolo et B. Schefold (dir.), *Recherches sur la méthode dans les sciences sociales et en économie politique en particulier*, Paris : Éditions de l'EHESS, pp. 423-547.
- CAMPAGNOLO, Gilles, 2004, *Critique de l'économie politique classique. Marx, Menger et l'École historique*, Paris, PUF.
- CHAVANCE, Bernard, 2007, *L'économie institutionnelle*, Paris, La Découverte.
- DOSTALER, Gilles, 1993, « Les lois universelles dans la pensée économique », in Venant Cauchy (dir.), *Perception de l'altérité et diversité des cultures*, Montréal, Montmorency, pp. 119-143.
- DURKHEIM, Émile, 1887, « La science Positive de La Morale En Allemagne », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n. 24, pp. 275-284.
- GISLAIN, Jean-Jacques, et Philippe STEINER, 1995, *La Sociologie Économique, 1890-1920 : Émile Durkheim, Vilfredo Pareto, Joseph Schumpeter, François Simiand, Thorstein Veblen et Max Weber*, Paris, Presses Universitaires de France.
- GIOIA, Viantonio, 2000, « L'école historique allemande d'économie », *Nouvelle histoire de la pensée économique*, t. III, chap. XXIX, Paris, La Découverte, pp. 30-73.
- HAYEK, Friedrich A., 1981, « Introduction : Carl Menger », in Carl Menger, *Principles of economics*, trad. J. Dingwall et B. F. Hoselitz, *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, New York/London, New York University Press, pp. 11-36.
- HEGEL, G.W.F., 1963, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, J. Gibelin (trad.), Paris, Vrin.
- KANT, Emmanuel, 1990, *Opuscules sur l'histoire*, S. Piobetta (trad.), Paris, Flammarion.
- KELTON, Stephanie, 2020, *The Deficit Myth : Modern Monetary Theory and the Birth of the People's Economy*, New York : Public Affairs.
- LIST, Friedric, 1971 (1837), *Le système naturel d'économie politique*, Aalen, Scientia Verlag.
- MADERLLAT, Patrick, 2009, « Théorie de La Consommation et Pensée Pratique Chez Carl Menger », *Cahiers d'économie Politique*, n. 56, pp. 63-89.
- MENGER, Carl, 1892, « On the origins of money », *Economic Journal*, vol. 2, n. 6, pp. 239-255.

- MENGER, Carl et Gilles Campagnolo, 2011 (1883). *Recherches sur la méthode dans les sciences sociales et en économie politique en particulier*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- MENGER, Carl., Gilles Campagnolo et Bertram Schefold, 2020 (1871), *Principes d'économie politique : Première édition critique*, Paris, Seuil.
- MITCHELL, William et Thomas FAZI, 2017, *Reclaiming the State : A Progressive Vision of Sovereignty for a Post-Neoliberal World*, London, Pluto Press.
- NAU, Heino H., et Philippe STEINER, P., 2002, « Schmoller, Durkheim, and old European institutionalist economics », *Journal of Economic Issues*, vol. 36, n. 4, pp. 1005-1024.
- PERINETTI, Dario, 2006, « Philosophical Reflection on History », in Knud Haakonssen (dir.), *The Cambridge History of Eighteenth-Century Philosophy*, vol. II, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1107-1140.
- POLANYI, Karl, 2007 (1977), « Le sophisme économiciste », *Revue du Mauss*, no. 29, Paris, La Découverte, pp. 63-79.
- PRIBRAM, Karl, 1986 (1983), *Les fondements de la pensée économique*, trad. H.P. Bernard, Paris, Economica.
- RICARDO, David, 1966 (1817), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, trad. angl. Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud, Paris, Collection des principaux économistes, t. XIII, en ligne : <http://classiques.uqac.ca/classiques/index.php>.
- RIHA, Thomas, 1985, *German Political Economy : The History of Alternative Economics*, Bradford, MCB University Press.
- SHEARMUR, Jeremy, 2018, « Hayek and the Methodenstreit at the LES », *Globalizations*, vol. 15, n. 7, pp. 1033-1044.
- SCHMOLLER, Gustav, 1905, *Principes d'économie politique*, vol. I, trad. de l'all. G. Platon, Paris, V. Giard et E. Brière.
- SCHMOLLER, Gustav, 1902 (1893), *Politique sociale et économie politique (Questions fondamentales)*, trad. G. Platon, Paris, V. Giard et E. Brière, Paris, Libraires-Éditeurs.
- SCHUMPETER, Joseph A., 1962, *Esquisse d'une histoire de la science économique des origines jusqu'au début du XX^e siècle*, trad. G.H. Bousquet, Paris, Dalloz.
- SCHUMPETER, Joseph A., 1983 (1954), *Histoire de l'analyse économique*, t. III, trad. J.-C. Casanova, Paris, Gallimard.
- SCHUMPETER, Joseph A., 1909, On the concept of social value. *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 28, pp. 213-232.
- SMITH, Adam, 1991 (1776), *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. I, trad. G. Garnier et A. Blanqui, Paris, Flammarion.
- VERSAILLES, David W. 2006, « Subjectivisme économique, figures du besoin et de l'utilité marginale à travers les éditions des Grundsätze (1871-1923) de Carl Menger », *Cahiers d'Économie Politique*, vol. 51, n. 2, pp. 91-107.
- WEBER, Max, 1978 (1921), *Economy and Society. An Outline of Interpretative Sociology*, Berkeley/Los Angeles, University of California Press.

NOTES

1. Notons que ce texte est le fruit d'une version préliminaire, publiée en 2009 sous la forme d'une recherche au Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM, UQAM). Or, dans sa traduction de 2011 des *Recherches* de Menger, Campanolo (2011 : 510) rapporte lui aussi, mais par paraphrase, les propos de Schumpeter au sujet du *Methodenstreit*.
2. Ce texte s'intéresse au *Methodenstreit* à travers les écrits et les problématiques immédiatement impliqués dans le conflit. L'analyse approfondie des filiations théoriques respectives de Menger et Schmoller n'est donc pas l'objet de ce texte. Par exemple, il nous sera impossible de s'arrêter sur l'attitude ambiguë de Menger par rapport à W. Roscher, membre de la « vieille école historique » (voir Alter, 1990, et Campagnolo 2004). Menger dédicacera notamment ses *Principes d'économie politique* à Roscher. Il en va de même pour les racines caméralistes de l'école historique allemande et de Schmoller (voir Campagnolo, 2004).
3. Sur Böhm-Bawerk et son opposition à Menger par rapport à la théorie du capital et de la production, voir Ravix (2006).
4. Au sujet d'Hayek et du *Methodenstreit*, voir Shearmur (2018).
5. Dans ce qui suit, les citations d'Alter (1990) et de Hayek (1981) sont le fruit de traductions libres des versions anglaises de ces textes.
6. En ce sens, le subjectivisme de Menger aura une influence certaine sur la tradition allemande de la sociologie compréhensive, notamment chez Max Weber (voir Campagnolo, 2011).
7. Pour une lecture de la théorie mengerienne comme théorie de la consommation, voir Mardellat (2009).
8. Karl Polanyi distingue la conception formelle de la conception substantive de l'économie : « Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes *economizing* ou *economical* ; la définition économique par rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leur moyen de subsistance ; on trouve ici l'origine de la définition substantive de l'« économique ». Ces deux sens, le sens formel et le sens substantif, n'ont rien de commun » (Polanyi, 2007 : 73).
9. Au sujet de la question des lois et de l'opposition entre visions universaliste et relativiste dans l'histoire de la pensée économique, voir Dostaler (1993).
10. Bien que considérant la question de la « communauté internationale », il demeure à son époque sceptique quant à la pertinence et à la possibilité d'une « économie mondiale » : « l'économie nationale est encore le fait essentiel ; il n'est pas certain que dans les siècles futurs il y aura une économie mondiale » (Schmoller, 1893 : 247).
11. En somme, dans l'article de 1887, la lecture durkheimienne du *Methodenstreit* se résume à deux constats confirmant la position de Durkheim en faveur de l'école historique allemande. Contre l'individualisme et l'utilitarisme de l'école libérale, Durkheim soutient que pour Schmoller, mais aussi Wagner, « au contraire, la société est un être véritable, qui sans doute n'est rien en dehors des individus qui le composent, mais qui n'en a pas moins sa nature propre et sa personnalité. » (Durkheim, 1887 : 8). Pour Durkheim, la « nouveauté de l'école allemande » est d'autre part « une protestation contre l'emploi de la déduction dans les sciences morales et un effort pour y acclimater enfin une méthode vraiment inductive. » (Durkheim, 1887 : 50).
12. Dans *Politique sociale et économie politique*, Schmoller (1893) se réclamera tant du positivisme d'Auguste Comte que de la dialectique hégélienne.
13. Nous reprenons ici la distinction de Perinetti (2006) entre philosophies de l'histoire a posteriori et a priori. Schmoller voit la rationalité de l'histoire comme une reconstruction rétrospective ; et c'est cette reconstruction qui permet de donner un sens à une série de contingences, tant pour l'entreprise scientifique que dans l'existence de l'individu et des sociétés.

De plus, en indiquant que c'est le rapport du moi au monde qui fonde la conscience, et que celle-ci se réoriente ensuite dans ses conceptions du devoir être et dans sa conduite morale, Schmoller intègre à sa manière la conception hégélienne de la conscience. Chez Hegel, une entité accède à la conscience de soi lorsqu'elle se représente elle-même pour ensuite faire réflexivement de cette représentation une composante essentielle de ce qu'elle est.

14. On retrouve en effet chez Menger l'idée d'un dévoilement graduel d'une faculté humaine naturelle donnée a priori, et de la prise de conscience, par l'individu, de cette nature universelle. Il illustre notamment cette conception dans sa vision de l'origine de la monnaie : au départ, seuls les individus les plus « rationnels » et égoïstes « découvrent » l'échange monétaire. Cette fascination de Menger pour l'étude des phénomènes sociaux comme résultats involontaires des actions individuelles correspond à la disjonction kantienne entre l'intention et les résultats. À des actions individuelles correspondront donc des conséquences involontaires, l'histoire étant pour Kant une sorte de plan de la nature, cette *insociable sociabilité*.

RÉSUMÉS

En science économique, le *Methodenstreit* (« conflit des méthodes ») est généralement décrit comme une simple querelle entre raisonnements déductif et inductif, et entre théorie et histoire. Nous effectuons un retour sur les oppositions épistémologiques, méthodologiques et analytiques ayant conduit au *Methodenstreit*. Nous présentons la pensée de Carl Menger, l'un des fondateurs de la théorie économique néoclassique, et sa vision de l'économie pure, et poursuivons sur l'économie socio-historique de Gustav Schmoller, leader de la jeune école historique allemande. Nous soulignons également certaines des influences qu'auront ces protagonistes en sciences sociales, notamment sur l'école autrichienne d'économie, sur la sociologie et sur l'institutionnalisme américain. Nous concluons que le *Methodenstreit* constitue un véritable conflit quant à la légitimité d'une science autonome des phénomènes économiques, mais également quant aux fondements épistémologiques de l'étude de l'économie. Nous soulignons la nécessité de revenir au *Methodenstreit* pour interroger le rôle des théories du droit naturel et de l'histoire en sciences sociales.

In economics, the *Methodenstreit* ("method conflict") is often described as a mere dispute between deductive and inductive reasonings, and between theory and history. We shed a new light on the epistemological, methodological and analytical principles at stake in the *Methodenstreit*. We present the pure theory of economy developed by Carl Menger, one of the founders of neoclassical economic theory, and the socio-historical analysis of the economic formulated by Gustav Schmoller, leader of the young German historical school. We also discuss some of the influences exerted by these protagonists on science sciences, namely on Austrian economics, sociology and American institutionalism. We conclude that the *Methodenstreit* constitutes a conflict over the legitimacy of an autonomous science of economic phenomena, and over the epistemological foundations of the study of the economic. We highlight the need to pay attention to the *Methodenstreit* in order to question the role of natural law theory and history in social sciences.

INDEX

Keywords : Economy, liberalism, historicism, law, institutionalism, sociology

Mots-clés : économie, libéralisme, historicisme, droit, institutionnalisme, sociologie

AUTEUR

MATHIEU CHARBONNEAU

Chercheur postdoctoral, Karl Polanyi Institute of Political Economy, Université Concordia, Canada, chargé de cours, Department of Sociology and Anthropology, Carleton University, Canada